



**Ouverture des inscriptions le lundi 17 janvier.** Rendez-vous au service Affaires Scolaires de la mairie, muni d'un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois, bail locatif signé, acte notarié signé) et du livret de famille (original). L'enfant doit être né en 2019 ou avant.

[Consulter la procédure](#)